

COMPTE-RENDU

Réunion de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Jeudi 19 décembre 2019 à 14h à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 3 décembre 2019
2. Validation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de Bièvre Liers Valloire
3. Point sur le contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne
4. Questions diverses

Relevé de conclusions

- Le compte-rendu de la réunion de la CLE du 3 décembre 2019 est approuvé.
- Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau de Bièvre Liers Valloire, intégrant les modifications proposées, est validé.
- La modification du calendrier d'élaboration du contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne est validée.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 3 décembre 2019

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la réunion de la CLE du 3 décembre 2019 (cf. diaporama) et précise les quelques modifications proposées par Monsieur le Sous-Préfet et l'Agence de l'Eau.

Philippe MIGNOT soumet le compte-rendu au vote.

➤ **Le compte-rendu de la réunion de la CLE du 3 décembre 2019, intégrant les modifications demandées, est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site du SAGE Bièvre Liers Valloire : <http://sageblv.weebly.com/>.

2. Validation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de Bièvre Liers Valloire

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente les principes d'un PGRE et l'historique de l'élaboration du PGRE de Bièvre Liers Valloire puis détaille des différentes fiches actions proposées (cf. diaporama).

Les principales discussions ont porté sur les points suivants :

- Action 1.1 : Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable

Philippe MIGNOT rappelle que la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône reprendra, au 1^{er} janvier 2020, les compétences eau potable et/ou assainissement exercées jusqu'alors par le SIGEARPE, le Syndicat Mixte des Eaux Dolon Varèze et le Syndicat des Eaux de Beaurepaire.

Claude NORMAND demande quel est le pourcentage d'économies d'eau réalisées par rapport aux volumes prélevés pour l'eau potable.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que les économies d'eau envisagées dans cette fiche action représentent 5 % des volumes prélevés pour l'eau potable en eaux souterraines et superficielles.

- Action 1.5 : Réaliser des économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics

Anne PRESSUROT propose de modifier le titre de cette fiche action en ajoutant « et privés » afin de pouvoir prendre en compte les actions d'économies d'eau que pourraient engager les entreprises, en dehors des actions sur leurs process industriels.

Max BARBAGALLO demande si la réutilisation des eaux de pluie pour les usages domestiques se développe de manière importante, cela ne va pas poser des problèmes aux structures compétentes en assainissement qui verront leurs moyens financiers diminuer alors qu'elles auront les mêmes quantités d'eaux usées à traiter.

Jean-Paul BERNARD répond que dans ce cas, il est possible de mettre une cotisation supplémentaire ou de demander la mise en place d'un compteur spécifique.

Jean-Charles FRANÇAIS indique que la question de l'information des particuliers est très souvent abordée en comité sécheresse et qu'une réflexion est nécessaire pour relayer de manière plus efficace les restrictions en cas de sécheresse.

Franck DOUCET explique que suite au comité sécheresse, il envoie un sms à tous les irrigants de l'ADI38 (1200 irrigants) pour les mettre au courant des éventuelles restrictions.

Basile GARCIA indique que les arrêtés sécheresse manquent de lisibilité et que les services de l'Etat doivent les clarifier afin qu'ils puissent être mieux pris en compte.

Philippe MIGNOT rappelle qu'il est important d'avoir une meilleure coordination entre les 2 Préfectures dans la gestion de la sécheresse car cet été, la nappe de Bièvre Liers Valloire est passée en alerte sécheresse, sur sa partie iséroise, plusieurs semaines après son passage en alerte sécheresse sur sa partie drômoise.

Emmanuel CUNIBERTI répond qu'à partir de 2020, un Préfet coordonnateur du bassin versant de Bièvre Liers Valloire sera désigné pour la gestion de la sécheresse.

➤ **Le terme « et privés » sera ajouté dans le titre de cette fiche action.**

- Action 2.1 : Généraliser et renforcer le pilotage de l'irrigation

Franck DOUCET explique que des stations de pilotage supplémentaires pourront être ajoutées afin d'améliorer le conseil aux irrigants.

- Action 2.3 : Développer l'utilisation de matériel d'irrigation plus économe en eau

Eve SIVADE demande s'il pourrait être évalué un potentiel d'équipement.

Franck DOUCET répond que si les financements actuels étaient maintenus dans le prochain PDR (Programme de Développement Rural), 10 projets par an pourraient être envisagés. Il précise que dans son cas, le passage de l'enrouleur au pivot lui a permis de réaliser 15 % d'économie d'eau.

Eve SIVADE indique qu'il faudrait indiquer dans le PGRE que l'objectif fixé est de maintenir la dynamique actuelle en termes de matériels d'irrigation plus économe en eau.

Jean-Charles FRANÇAIS propose que l'ADI puisse présenter, lors d'une réunion du Bureau ou de la CLE, les investissements et projets engagés pour économiser l'eau et cite notamment l'exemple des assolements en commun.

Gilbert BAUDE s'étonne que certains irrigants arrosent leurs champs en pleine journée notamment quand il y a des arrêts sécheresse.

Franck DOUCET explique qu'avec les nouveaux matériels, il y a 95 % d'efficacité même en pleine chaleur alors qu'avec les enrouleurs c'était plutôt de l'ordre de 60% d'efficacité. Il ajoute qu'il n'est pas possible, financièrement, de s'équiper pour n'arroser que la nuit.

Christian DREVET indique qu'il a vu, cet été, des enrouleurs qui fonctionnaient alors qu'il y avait des pluies importantes.

Franck DOUCET explique qu'il ne défend pas ces pratiques et que dans le bulletin d'avertissement, il est conseillé, en cas de pluie de 15 mm, de retarder l'irrigation de 3 jours.

Jean-Louis GUERRY indique qu'il faudrait sensibiliser tous les agriculteurs à acquérir des tensiomètres.

➤ Il sera mentionné dans cette fiche action que l'objectif fixé est de maintenir la dynamique actuelle en termes de matériels d'irrigation plus économe en eau.

- Action 3.1 : Mettre en place des compteurs sur les forages des piscicultures

Franck DOUCET indique qu'il lui semblait qu'il y avait plus de forages qui n'étaient pas équipés de compteurs.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que cette information lui a été donnée par les pisciculteurs mais qu'elle n'a pas pu la vérifier. Elle rappelle que l'équipement des forages avec des compteurs étant réglementaires, c'est le rôle des DDPP de contrôler ce point.

- Action 3.2 : Amélioration du recyclage des eaux des piscicultures

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique qu'elle a indiqué dans cette fiche action les projets transmis par les piscicultures. Elle ajoute que, pour la pisciculture Font-Rome, le projet proposé permettra à termes de réaliser des importantes économies d'eau mais qu'il ne permettra cependant pas de respecter les volumes disponibles définis dans le SAGE, pour les usages des piscicultures, dans les délais impartis.

Philippe MIGNOT indique qu'il n'est pas souhaitable d'inscrire dans le PGRE un objectif différent de celui indiqué dans le SAGE. Il ajoute qu'il comprend les difficultés pour la pisciculture Font Rome pour mettre en place son projet mais qu'il n'est pas envisageable de modifier l'objectif fixé.

Christian PECLIER demande si le projet de la pisciculture Font-Rome prévoit toujours d'augmenter la production de 450 à 900 tonnes par an.

Basile GARCIA excuse les services de l'Etat compétents en la matière qui ne pouvaient pas être présents. Il indique qu'il faut traiter les 3 piscicultures de la même manière et rappelle que le volume global pour les usages des piscicultures devra être respecté dans les 5 ans afin d'être en accord avec le SAGE. Il ajoute qu'une réunion est prévue, au mois de janvier, entre les 2 DDT et les 2 DDPP pour se coordonner sur ce sujet.

Jean-Paul BERNARD rappelle que les volumes disponibles ont été définis suite à de nombreuses réunions et que la CLE ne peut pas se permettre de donner des dérogations au respect du SAGE maintenant qu'il est approuvé.

Franck DOUCET indique que les pisciculteurs n'ont pas de contrôle et qu'il leur sera donc facile de respecter les volumes.

Basile GARCIA répond que c'est la DDPP qui est chargée du contrôle des piscicultures et qu'il sera nécessaire de mettre en place un plan de contrôle.

Philippe Mignot ne souhaite pas que la CLE déroge à ce qui est inscrit dans le SAGE car cela remettrait en cause les équilibres entre les usagers et ferait perdre toute sa crédibilité à la CLE.

Emmanuel CUNIBERTI indique que l'arrêté de la pisciculture Murgat est en cours de révision et qu'il est important que le PGRE soit cohérent avec le SAGE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique, qu'au vu des discussions, 2 solutions pourraient être envisagées :

- garder dans la fiche action les projets proposés par la pisciculture Font-Rome en mettant un astérisque précisant que la CLE n'est pas d'accord avec l'échéancier proposé et le volumes d'économies proposés,
- modifier la proposition faite par la pisciculture Font-Rome en changeant les dates et les volumes économisés afin qu'ils soient cohérents avec le SAGE et en mettant un astérisque précisant que le projet de la pisciculture Font-Rome était différent.

Philippe MIGNOT préfère la 2^{ème} proposition.

Anne PRESSUROT indique qu'elle trouve cela gênant de modifier les chiffres d'un maître d'ouvrage. Elle propose plutôt de mettre seulement une ligne précisant l'objectif de volume économisé défini dans le SAGE dans le délai imparti (5,4 millions de m³ sur la période 2020-2024).

Alain DELALEUF rappelle que c'est bien la pisciculture Font-Rome qui avait indiqué, au départ, cet objectif d'économie.

Philippe MIGNOT indique qu'il est d'accord la proposition de l'Agence de l'Eau, qui est équivalente à la 2^{ème} proposition faite par Christel Constantin-Bertin, mais avec moins de précision.

➤ **Pour la pisciculture Font-Rome, il sera inscrit « Mise en place de circuits fermés - 3 400 000 € - 5 400 000 m³ économisés – 2020-2024 » avec un astérisque précisant que le projet proposé par la pisciculture Font-Rome a été modifié afin d'être cohérent avec le SAGE.**

- Action 6.1 : Améliorer la connaissance du fonctionnement de la nappe

Franck DOUCET indique que des relevés de nappe sont faits régulièrement par les agriculteurs depuis 10 ans et sont transmis pour le comité sécheresse.

- Action 6.5 : Mettre en place des actions de désimperméabilisation des espaces aménagés existants

Max BARBAGALLO indique que des projets sont en cours sur la communauté de communes de Bièvre Est qui vont encore diminuer l'infiltration des eaux : doublement des surfaces de parking de covoiturage, triplement de la surface au niveau du nœud autoroutier de Rives...

Emmanuel CUNIBERTI indique qu'il pourrait être intéressant de réfléchir à la mise en place de coefficient de biotope, ce qui permettrait d'avoir une valeur opposable.

Basile GARCIA rappelle que ce serait bien que l'ensemble des communes associe la CLE lors de l'élaboration ou la révision des PLU pour veiller notamment à la mise en place d'actions de désimperméabilisation.

Anne PRESSUROT indique que l'Agence de l'Eau valide le PGRE mais qu'il reste quelques modifications à effectuer.

Philippe MIGNOT soumet au vote le Plan de Gestion de la Ressource en Eau de Bièvre Liers Valloire, intégrant les modifications proposées lors de cette réunion et celles proposées par l'Agence de l'Eau en amont de la réunion.

➤ **Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau, intégrant les modifications proposées, est validé à l'unanimité.**

3. Point sur le contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne

Nadia BOUISSOU rappelle les étapes d'élaboration du contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne et indique, que contrairement à ce qui avait été envisagé lors de la dernière réunion de la CLE, il ne sera pas possible de valider ce contrat avant les élections municipales. En effet, il reste à finaliser l'état des lieux du contrat qui doit avoir une forme différente de celui du SAGE, certains maîtres d'ouvrage doivent encore nous apporter des précisions sur leurs projets et d'autres devront être recontactés suite aux retours des financeurs. Elle présente ensuite le nouveau calendrier proposé par l'Agence de l'Eau qui prévoit une pré-validation du contrat par la CLE avant les élections et une validation définitive par la nouvelle CLE en juillet 2020, date limite pour que le contrat puisse être présenté à la commission des aides de l'Agence de l'Eau du mois d'octobre (cf. diaporama).

Anne PRESSUROT indique que la construction d'un contrat prend du temps car elle nécessite de décliner les actions répondant aux enjeux du SAGE puis de préciser les actions qui pourront être financées. Elle ajoute que la validation par la nouvelle CLE permettra aux nouveaux membres de mieux s'approprier le contenu du contrat.

Christophe CHARMASSON ajoute qu'il n'est pas sûr que le nouvel arrêté de composition de la CLE puisse être pris avant le mois de juillet, voire le mois de septembre.

Jean-Charles FRANÇAIS demande si des projets pourront être déposés avant la validation du contrat.

Anne PRESSUROT indique que les projets éligibles au 11^{ème} programme pourront être financés en 2020.

Philippe MIGNOT soumet au vote la nouvelle proposition de calendrier d'élaboration du contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne.

➤ **La nouvelle proposition de calendrier d'élaboration du contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne est validée à l'unanimité.**

4. Questions diverses

Franck DOUCET indique que suite aux élections municipales, il y aura de nombreux membres de la CLE qui étaient très impliqués depuis plusieurs années qui ne siégeront plus à la CLE. Il demande de quelle manière une continuité pourra être assurée.

Jean-Charles FRANÇAIS répond que cela pourra notamment être réalisé par les chargées de mission de la CLE.

Philippe MIGNOT ajoute que si les nouveaux membres de la CLE le souhaitent, un moment de travail en commun pourra être envisagé.

La séance est levée à 16h.

Le Président de la CLE
Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Président de la CLE, CC Entre Bièvre et Rhône
	BARBAGALLO Max	VP CLE, CC de Bièvre Est
	BERNARD Jean-Paul	VP CLE, CC Bièvre Isère
	DANNONAY Bruno	SI des Eaux de Beaurepaire
	DELALEUF Alain	VP CLE, CC Porte de DrômArdèche
	GUERRY Jean-Louis	CC Entre Bièvre et Rhône
	ORIOU Gérard	CC Porte de DrômArdèche
USAGERS	BAUDE Gilbert	FRAPNA Drôme
	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	DREVET Christian	FNE Isère
	NORMAND Claude	CCI Nord Isère
	PATRAS Sandrine	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	PECLIER Christian	FDPPMA de la Drôme
ETAT	CUNIBERTI Emmanuel	DDT de l'Isère
	GARCIA Basile	DDT de la Drôme
	PRESSUROT Anne	Agence de l'Eau RMC
INVITES	CHARMASSON Christophe	Sous-Préfecture de Vienne
	FRANÇAIS Jean-Charles	Conseil Départemental de l'Isère
	FRONTIER Marielle	Sous-Préfecture de Vienne
	SIVADE Eve	Agence de l'Eau RMC
	BOUISOU Nadia	Chargée de mission de la CLE
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE

Etaient représentés :

	Nom Prénom	Organisme	Pouvoir à
ELUS	CHALEON Aimé	Conseil Départemental de la Drôme	MIGNOT Philippe
ETAT	M. le Préfet de l'Isère		DDT de l'Isère

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	DEBOST Claire	VP CLE, Conseil Départemental de l'Isère
	GULLON Joël	VP CLE, Syndicat isérois des Rivières Rhône aval
	LAMBERT Marie-Thérèse	VP CLE, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
	PIN Jean	VP CLE, SI Eau Potable Valloire Galaure
USAGERS	BOURGEOIS Yves	UFC Que Choisir
	MURGAT Roman	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
	VALLET Gérard	ADARII
	Le Président ou son représentant	CCI Drôme
ETAT	LANGON Marion	Agence française pour la biodiversité
	PIOT Bernard	ARS Isère
	PORNON Christophe	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
	M. le Préfet Coordonnateur de Bassin	

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BECT Gérard	VP CLE, Syndicat isérois des rivières Rhône aval
	BOIDIN Patricia	Conseil Départemental de la Drôme
	CESA Jean	SI d'Assainissement du Pays d'Albon
	DURANTON Robert	Conseil Départemental de l'Isère
	GRAMBIN Roland	CA Pays Voironnais
	MATHAN Gérard	CC Vals du Dauphiné
	NEUDER Yannick	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
	NICAISE Claude	SM des Eaux Dolon Varèze
	NICOUD Christophe	CC de Bièvre Est
	ROUX Raymond	CC Bièvre Isère
	SAVIGNON Eric	CC Bièvre Isère
	SPITTERS Stéphane	SIGEARPE
USAGERS	ALVARES Christian	FDPPMA de l'Isère
	CLAVELMOROT Patrice	Syndicat de défense des Etangs Dauphinois
	DEYGAS Corinne	Chambre d'agriculture de la Drôme
	GUIZARD Laurent	UNICEM
ETAT	M. le Préfet de la Drôme	
MEMBRE ASSOCIE	CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence	